

Comme annoncé, la baisse des températures est lente mais sensible. Si les 2 premières décades du mois sont encore à 2,35°C au-dessus des normales de novembre en moyenne journalières, la dernière semaine n'est plus qu'à 1,35°C au-dessus. La tendance devient également un peu plus pluvieuse avec un cumul de 45 mm à Beauvais sur les 2 premières décades du mois, en léger excédent d'un peu plus de 15%.

L'hiver s'installe doucement. Hormis le sujet altises sur colzas la question ravageurs va s'atténuer. Du côté des désherbages, les céréales ont normalement été gérées, reste les applications de propyzamide sur colza et plus tard d'éventuels rattrapages antidiots.

BLE

Pucerons : dernier point avant hiver

Hormis proximité immédiate de réservoirs importants (vergers, jachères ...), on peut désormais considérer que les vols sont terminés. Dans les parcelles déjà colonisées l'activité intraparcellaire peut néanmoins persister en cas d'hiver doux. Il est donc nécessaire d'effectuer un dernier contrôle avant hiver pour vérifier que la parcelle n'a pas été colonisée (notamment en semis retardés) ou que la parcelle n'a pas été recolonisée depuis le dernier traitement.

COLZA

En plein dans le sujet altises.

Selon le modèle TerreInnovia des pontes du 1^{er} octobre atteignent déjà le 3^{ème} stade larvaire cette semaine avec 4 mois d'avance sur une année normale. Cela doit contribuer aux niveaux d'attaque qui semblent un peu supérieures à la normale.

C'est donc le moment de terminer les prélèvements pour réaliser les tests Berlèse s'ils n'ont pas été fait la semaine dernière, ou de compter les larves dans les cuvettes pour les tests qui ont été mis à incuber la semaine dernière.

Rappelons les seuils largement diffusés dans le BSV : en dessous de 2 à 3 larves par pieds, risque faible, au-dessus de 5 larves par pied, risque élevé. Entre deux c'est en fonction de la vigueur du colza et de sa capacité à tolérer l'attaque. Vous trouverez une grille d'évaluation sur le site de TerreInnovia (<https://www.terresinovia.fr>) pour aider à la décision, et pour mémoire le protocole pour réaliser le test Berlèse.

D'après la petite vingtaine de tests réalisés chaque semaine dans le réseau du BSV, on peut estimer qu'environ 60% des parcelles est à risque faible, 30% à risque moyen supportable par de beaux colzas, et 10% à risque fort. On comprend la nécessité de faire un test (ou une observation fine). Traiter inutilement les 60% de cas à faible risque c'est pénaliser les processus de régulation naturels, et risquer d'avoir des attaques plus importantes les années suivantes, avec des populations d'altise moins sensibles aux insecticides, et on ne parle même pas de coût. A l'inverse faire une impasse aveugle systématique c'est risquer une perte de 10 q voire plus. Certes c'est seulement 1 quintal statistiquement parlant (puisque une parcelle sur 10), mais ce sera dommage que la parcelle sur 10 touchée tombe sur la vôtre.

Les solutions chimiques homologuées se tarissent encore avec le retrait du Boravi (inutilisable depuis ce 1^{er} novembre), et la dérogation pour le Minecto Gold ne concerne pas le département de l'Oise. Reste la solution Karaté Zéon 0,05 L/ha qui ne fera que limiter l'intensité de l'attaque, et encore, si les populations de vos parcelles présentent toujours une bonne sensibilité aux pyrèthrinoides. D'où l'intérêt de ne pas traiter inutilement pour essayer de faire durer un peu l'efficacité du produit.

Quand les maximales de l'après-midi vont commencer à passer sous les 10°C, commencer les applications de propyzamide (ex Kerb Flo à 1,875 L/ha).

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 22 novembre 2022 (BSV G.C. N°42),
par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »